

Améliorez votre orthographe grâce à la **Certification Voltaire**

Votre certification d'une valeur de 120€

offerte

pour toute inscription à une formation complète*

avant le 28 février 2019

Maximisez votre employabilité avec Animadis

Les employeurs ont besoin de collaborateurs irréprochables en français. **Le Certificat Voltaire** répond parfaitement aux exigences du monde professionnel et **fera la différence lors de votre recrutement.**

Améliorez votre maîtrise du français tant sur un plan lexical que grammatical et **certifiez gratuitement votre maîtrise professionnelle de la langue française grâce à notre école.**

Comment profiter de cette offre ?

- 1 Inscrivez-vous à Animadis avant le 28 février 2019**
Pour toute inscription avant cette date, les sessions de préparation et votre inscription aux épreuves du certificat Voltaire sont offertes.
- 2 Rendez-vous sur votre espace élèves pour faire votre demande d'accès au projet Voltaire**
Dès réception de votre demande, nous vous enverrons votre code d'accès dans un délai de trois semaines.
- 3 Entraînez-vous sur une plateforme ludique et pédagogique dédiée**
Un service en ligne de remise à niveau en orthographe vous permet de vous entraîner en une vingtaine d'heures, avec plusieurs modules disponibles qui s'adaptent automatiquement à votre niveau d'orthographe.
- 4 Inscrivez-vous gratuitement aux épreuves grâce à notre école**
Une fois suffisamment entraîné, inscrivez-vous dans le centre le plus proche de chez vous (+ de 800 centres d'examens en France, et de nombreuses sessions disponibles).
- 5 Tenez-nous au courant de votre réussite !...**
...Et plus encore, faites-le savoir à votre employeur ou vos recruteurs en le mentionnant sur votre CV et sur votre profil LinkedIn !

* hors options

Conditions générales projet et certification voltaire

L'Organisateur de l'offre est la SASU Animadis, sise 23 rue Lortet - 69007 Lyon, enregistrée au RCS sous le n° 318.490.109, ci-après dénommée "l'école".

L'offre consiste à proposer aux élèves l'accès à la préparation « PROJET VOLTAIRE », organisée par la société WOONoz et à la délivrance d'un code parrain pour passer la certification en présentiel.

Conditions

L'offre s'applique uniquement à tout nouvel élève ayant souscrit à une des formations complètes* proposées par de l'école (« Formation éligibles ») entre le 01/02/2019 et le 28/02/2019 (la « Période éligible »).

Comment bénéficier de de la préparation « PROJET VOLTAIRE » ?

Pour prétendre profiter de cette offre, l'élève devra donc avoir respecté l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Etre à jour dans le règlement de ses mensualités
- Respecter les conditions générales du contrat d'enseignement

Comment s'inscrire au « PROJET VOLTAIRE » ?

Le PROJET VOLTAIRE est un service en ligne de formation à l'orthographe.

Pour s'inscrire au PROJET VOLTAIRE, l'élève devra faire sa demande à l'école depuis son espace élève, avant le 29 Novembre 2019, et validera dans le même temps, les présentes conditions générales.

L'école se charge ensuite de procéder à l'inscription de l'élève au projet VOLTAIRE, dans un délai de 3 semaines.

Une fois l'inscription effectuée, l'élève recevra son identifiant et mot de passe pour qu'il puisse se connecter sur la plateforme dédiée à la préparation.

L'élève dispose d'un délai d'un an à compter de sa date d'inscription pour terminer sa préparation au « PROJET VOLTAIRE ». Ainsi, aucune préparation ne pourra être poursuivie après le 29 Novembre 2020.

L'inscription au projet VOLTAIRE n'entraîne pas l'inscription au passage de la certification VOLTAIRE, qui sont deux étapes dissociées.

Comment passer la certification VOLTAIRE ?

La certification Voltaire est un examen à passer en présentiel dans l'un des 800 centres agréés, et qui permet d'évaluer la maîtrise de l'orthographe français.

L'inscription au passage du certificat VOLTAIRE est à l'initiative de l'élève. En retournant les présentes conditions, l'élève recevra ses accès pour préparer le certificat VOLTAIRE, accompagnés d'un code parrain lui permettant de s'inscrire **gratuitement** au passage du certificat, sans payer les frais d'inscription.

Restrictions

Toute demande serait rejetée dans les cas suivants :

- Aucune demande d'inscription à la préparation « PROJET VOLTAIRE » ne sera prise en compte après le 29 Novembre 2019.
- La Formation éligible n'a pas été souscrite au cours de la Période éligible ;
- Le formulaire de demande n'est pas complet ;
- L'élève n'a pas respecté ces Conditions générales;
- L'élève ne respecte pas les Conditions générales de son contrat d'enseignement.

L'Organisateur de l'offre se réserve le droit de demander des preuves supplémentaires pour l'aider à valider une demande s'il pense qu'elle n'est pas légitime.